

ASSOCIATION POUR LA FRANCOPHONIE A L'OIT

Assemblée générale constitutive *20 mars 2003* *BIT, salle II, 18h*

Relevé des décisions

1. Jean-Victor Gruat, organisateur et président de facto de la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'être présents en ce jour particulièrement difficile de déclaration de guerre en Irak. Il signale qu'il a demandé à Catherine Comte-Tiberghien, qui a accepté, de l'aider à tenir les notes de cette Assemblée.
2. Il rappelle que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la Francophonie, et que le but de cette assemblée est de créer une association pour la francophonie au sein de l'OIT.
3. Le président souligne la présence, parmi les collègues du BIT, de Monsieur l'Ambassadeur Bernard Kessedjian, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies à Genève, de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, de M. Marc Blondel, Secrétaire général du Syndicat Force Ouvrière de France, de M. Philippe Seguin, Chef de la délégation française au Conseil d'administration de l'OIT, de M. Jean Daniel Leroy, Directeur du Bureau de Correspondance du BIT à Paris, ainsi que d'autres représentants d'associations genevoises ou internationales pour la promotion de la francophonie.
3. Le président fait ensuite lecture de plusieurs messages de soutien reçus, saluant chacun l'initiative de la création de l'Association, notamment celui de M. Philippe Nayer, Délégué de la Communauté française et de la Région wallonne à la représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève, celui de M. Jean-Jacques Oeschlin, président de l'Association France-OIT
4. Viennent ensuite quelques déclarations liminaires : *J.D Leroy* salue l'initiative et garantit en tant que chargé des relations avec diverses associations et organisations francophones siégeant à Paris, qu'il mettra tout en œuvre pour faciliter les échanges entre celles précitées et cette nouvelle association. *P. Seguin* salue également la création de cette association en soulignant son caractère d'ouverture. *M. l'Ambassadeur Kessedjian* se félicite pour sa part de cette initiative et insiste sur la nécessité de voir la francophonie comme un moyen de faciliter l'élargissement culturel en parlant plutôt de plurilinguisme que de monolithisme. *J. Somavia* réitère son attachement à la francophonie et souhaite que cette nouvelle association au sein de l'Organisation puisse devenir une plateforme de rencontre entre les cultures.

5. Adoption de l'ordre du jour

Le président propose ensuite l'ordre du jour suivant :

- Nom de l'association
- Approbation des Statuts
- Définition des cotisations
- Constitution du Bureau de l'association
- Discussion du programme de travail

6. Nom de l'Association

Le président évoque rapidement les quelques propositions apparues lors d'un sondage informel, notamment celles d'accoler au nom de l'association celui de l'écrivain Albert Cohen ou celui de l'ancien président du Conseil d'administration de l'OIT Yvon Chotard qui a beaucoup œuvré pour la francophonie au sein de l'OIT.

Le président informe également qu'il a consulté le bureau juridique du BIT afin que le nom de cette association ne porte pas préjudice aux activités de l'Organisation.

Plusieurs orateurs interviennent et insistent sur le caractère multiculturel de l'association et sur le choix d'un nom sans référence à une culture particulière.

L'assemblée approuve donc par acclamation le nom de l'association dénommée *Association pour la francophonie à l'OIT*.

7. Statuts de l'association

Le président présente une proposition de statuts et évoque dans quel esprit ils ont été rédigés.

L'association ici créée a l'intention de considérer la francophonie comme une ouverture vers les autres cultures plutôt que comme une simple défense de la langue française. Elle devrait concevoir ses travaux ou ses activités dans un contexte de pluralité linguistique. La preuve en est déjà que plusieurs candidats au Bureau de l'Association qui vient d'être créée sont issus d'autres horizons linguistiques ou culturels. Il déclare aussi que parmi ses consoeurs du milieu international, l'OIT est loin d'être la plus mal lotie en la matière; elle peut ainsi se permettre les moyens de ses ambitions.

S'ensuit une discussion sur la nécessité d'ajouter un préambule ou une partie « considérant » à ces statuts. L'assemblée décide de renvoyer au Bureau ci-après nommé la rédaction de ce préambule, dans lequel devront figurer les idées soumises lors de cette assemblée, à savoir : que la francophonie unit dans l'amour de la langue française tout ceux qui ont le français en partage, la langue étant à la fois l'expression d'une culture et de valeurs humaines, que le français est une des trois langues officielles de l'Organisation, que la francophonie est essentielle aux travaux de l'Organisation internationale du Travail.

L'assemblée adopte ensuite avec quelques modifications les statuts proposés (ci-joint en annexe).

8. Fixation des cotisations

L'assemblée présente décide d'établir le montant des cotisations à :

Siège : au minimum 20 Frs suisses

Terrain : au minimum 5 Frs suisses

9. Composition du Bureau

Le président propose que tous les membres qui ont signalé leur disponibilité fassent partie de ce premier Bureau, étant entendu que la participation des membres du Bureau ne résidant pas à Genève s'effectuera essentiellement par correspondance. L'assemblée approuve.

Le **Bureau** se compose des personnes suivantes :

Dominique Blanvillain
 Carlos Castro Almeida
 Catherine Comte-Tiberghien
 Yannick d'Haëne
 Marie-Laure Genini
 Jean-Victor Gruat
 Patricia Isimat-Mirin
 Jean-Claude Javillier
 Dominique Peccoud
 Alex Petrachkov
 Jean Michel Servais

Un orateur propose que Jean-Jacques Chevron, ancien fonctionnaire du BIT puisse également faire partie du Bureau. L'assemblée approuve sous réserve d'acceptation de l'intéressé, et accepte qu'à défaut un autre membre de la Section des Anciens fonctionnaires soit désigné pour faire partie du Bureau..

L'assemblée passe ensuite à la nomination pour les trois postes suivants :

Secrétaire : Jean-Victor Gruat
Secrétaire adjoint(e) : Dominique Blanvillain
Trésorier (re) : Alex Petrachkov

10. Programme provisoire de travail

L'assemblée donne mandat au Bureau pour rédiger une proposition de programme de travail. Ce programme devra être présenté lors d'une assemblée générale convoquée avant le début de la Conférence internationale du travail 2003. Le Bureau a également mandat pour s'acquitter de toutes les tâches administratives inhérentes à la création de l'association (formulaires d'adhésion, trésorerie etc....)

11. Le président remercie les participants et souhaite longue vie à l'Association. L'assemblée constitutive se termine à 20h 20.